



19 février 2020

(20-1294)

Page: 1/1

Comité de la facilitation des échanges

Original: français

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD

La communication ci-après, datée du 19 février 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Tchad pour l'information des Membres.

Comme suite à sa notification du 18 novembre 2016 (WT/PCTF/N/TCD/1), le Tchad présente la notification ci-après:

Le Tchad notifie, conformément à l'article 16:2, qu'il a besoin de temps supplémentaire pour notifier les dates définitives concernant ses dispositions relevant de la catégorie B. Par conséquent, le Tchad demande au Comité de la facilitation des échanges de l'OMC d'envisager de prolonger le délai accordé au Tchad pour notifier les dates définitives concernant ses dispositions relevant de la catégorie B jusqu'au 21 février 2021.
